

Motion Régis Courdesse et consorts au nom du groupe vert'libéral – Constitution d'un fonds pour soutenir les investissements dans l'énergie solaire photovoltaïque

Texte déposé

A la suite de la catastrophe nucléaire survenue le 11 mars 2011 à Fukushima, le Conseil fédéral annonçait le 25 mai 2011, son intention d'arrêter l'exploitation des centrales nucléaires suisses à l'horizon 2034. Pour les centrales nucléaires actuelles, le Conseil fédéral tablait sur une durée d'exploitation de 50 ans. Il s'ensuit que Beznau I devra être découplée du réseau en 2019, Beznau II et Mühleberg en 2022, Gösgen en 2029 et Leibstadt en 2034. Le 21 mai 2017, le peuple suisse acceptait très largement la Stratégie énergétique 2050 (loi sur l'énergie révisée) par 58,2 % des voix, et les électeurs vaudois la plébiscitaient par 73,5 % des voix. La nouvelle loi sur l'énergie est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Les questions climatiques prennent de plus en plus d'ampleur et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a tiré la sonnette — ou plutôt le canon — d'alarme en octobre 2018. Un réchauffement climatique de 1,5° doit être le maximum toléré d'ici 2050. Les jeunes ont pris conscience du problème et manifestent régulièrement en Suisse et dans le monde pour faire bouger les politiques.

Au niveau vaudois, la résolution « Urgence climatique » déposée par le groupe vert'libéral a été massivement acceptée par le Grand Conseil le 12 mars 2019. Nous rappelons que le Conseil d'Etat doit préparer le Plan climat suite aux Assises vaudoises du climat du 12 novembre 2018.

Il faut maintenant du concret à la hauteur des enjeux. Et c'est justement l'objet du livre-rapport du conseiller national vaudois Roger Nordmann, *Le plan solaire et climat*. Pour lui, la décarbonation, soit la diminution, puis la suppression presque totale des émissions de CO₂, est possible dans le laps de temps requis. Mais il faut se passer des combustibles fossiles et passer à une société bien plus électrifiée, aussi bien pour le chauffage des bâtiments (pompes à chaleur) que pour la mobilité (véhicules électriques). La combinaison électrique solaire-hydraulique est valable presque toute l'année, même s'il reste un résidu d'électricité hivernale fait avec du gaz naturel.

Pour arriver au résultat escompté (et indispensable !), soit remplacer le nucléaire, décarboner la mobilité et assainir les bâtiments, il faut multiplier par 25 la puissance photovoltaïque actuelle ! Comment y arriver ? Par des investissements massifs !

Où trouver les moyens pour investir ? M. Nordmann compare ce qui a été investi dans les années 1960' pour les barrages et les lignes à haute tension avec les investissements solaires. A l'époque, il était question de 2 % du Produit intérieur brut (PIB), alors que pour le solaire, ce n'est que 0,3 % par an du PIB ! Si le canton de Vaud devait investir, avec un PIB 2018 de 56,9 milliards de francs, ce serait environ 170 millions par an. Cette somme représenterait les 1,8 % du budget cantonal (9,5 milliards). Il faudrait donc théoriquement ajouter ce montant de subventions incitatives au budget cantonal au nom de l'urgence climatique. Mais, les investisseurs privés vont aussi faire leur part. Et, comme un franc de subvention a un effet multiplicateur de 5 à 6, le montant à budgétiser serait de l'ordre de 30 millions, mais seulement pour le solaire photovoltaïque. Il faut préciser que cela doit venir en plus du Programme Bâtiments de l'Etat de Vaud, soutenu par la Confédération.

Afin de pouvoir décarboner le canton de Vaud dans le délai impératif requis, au plus tard 2050, les députés soussignés demandent par la présente motion :

la constitution d'un fonds pour soutenir les investissements annuels dans l'énergie solaire photovoltaïque ; ce fonds doit être alimenté annuellement avec un montant au moins égal à 0,3 % du budget cantonal.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.

*(Signé) Régis Courdesse
et 47 cosignataires*

Développement

M. Régis Courdesse (V'L) : — Je vous le dis franchement : l'élément déclencheur de la motion fut une interview de Roger Nordmann, président de Swissolar et conseiller national, dans le *24 heures* du 7 mai 2019. Le livre qu'il présentait — *Le plan solaire et climat* — démontre qu'il est possible de se passer du nucléaire et des énergies fossiles, d'ici 2050. Comment ? En électrifiant le chauffage des bâtiments par des pompes à chaleur, ainsi que la mobilité, avec des véhicules électriques. Pour cela, il faut combiner l'énergie hydraulique venant de nos barrages à l'énergie solaire photovoltaïque. Cela implique de multiplier par vingt-cinq la production actuelle d'énergie photovoltaïque.

« C'est impossible ! » me direz-vous, avec raison. La seule issue est d'investir massivement. Sur ce point, un passage du livre m'a spécialement frappé, quand M. Nordmann compare le financement de l'énergie photovoltaïque à celui des barrages, dans les années 60. Pour construire des barrages et des lignes à haute tension, le peuple suisse a investi jusqu'à 2 % du Produit intérieur brut (PIB) ! C'est considérable, pour l'époque ! Et, M. Nordmann a calculé que les investissements nécessaires pour le solaire photovoltaïque ne représenteraient « que » 0,3 % du PIB.

Vous savez que je suis ingénieur et que les ingénieurs calculent. Le PIB 2018 du canton de Vaud s'élève à 57 milliards de francs et 0,3 % de cette somme représente 170 millions de francs. Telle est la somme qu'il faudrait y consacrer chaque année si l'Etat finançait ces investissements. Or, des privés vont également investir et nous devons les y aider. Un franc de subvention étatique incitative a un effet multiplicateur de l'ordre de cinq à six ! C'est presque un partenariat public/privé. Et, économie et écologie sont les deux faces d'une même pièce. Ainsi, il faudrait 30 millions de francs de subventions annuelles, ce qui représente 0,3 % du budget cantonal.

En conclusion, pour décarboner le canton de Vaud d'ici à 2050, créons et alimentons un fonds permettant de soutenir les investissements annuels dans l'énergie solaire photovoltaïque. Montant requis : 0,3 % du budget cantonal. Le passage en commission permettra d'utiles développements.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.